

"Déclarons la pêche de la mer libre et commune à tous nos sujets auxquels nous permettons de faire, tant en mer que sur les grèves".

(Ordonnance Royale d'août 1681)

Édit

FNPPSF

Face aux difficultés, la plaisance se rassemble et fait front...

À maintes reprises, j'ai eu l'occasion d'évoquer avec vous les dysfonctionnements constatés au sein des structures institutionnelles et para institutionnelles ainsi que les inacceptables gaspillages que cela engendre. Le dernier exemple en date concerne les PAMM (Plans d'actions pour les milieux marins). Des milliers d'heures de travail, des milliers de pages, des textes souvent incohérents parfois incompréhensibles. Toutes ces carences constatées ont été, à juste titre, sanctionnées par le CMF NAMO (Conseil maritime de façade Nord Atlantique-Manche Ouest) dans un vote de rejet à la quasi-unanimité de ses membres ! Où va-t-on ?

Nous avons aussi émis les plus grandes craintes au sujet de la **restructuration du CSNPSN** (Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques) qui a conduit au départ de Gérard d'Aboville. Hélas, la réalité dépasse aujourd'hui tout ce que nous pouvions imaginer. Cette institution, si importante pour les usagers, **ne répond plus** depuis presque deux ans : aucune information à destination de ses membres, absence de réunions et de concertation, assemblées générales non tenues ! Les autres services de l'État, déjà peu enclins au dialogue, s'en donnent à cœur joie ; ils ne daignent pas répondre aux courriers que nous leur adressons et publient des arrêtés quand bon leur semble... sans véritable concertation avec les fédérations concernées, **bafoyant ainsi les engagements de l'État pourtant inscrits dans la charte** pour une pêche de loisir en mer éco-responsable, signée en 2010 par deux ministres alors en poste (M. Borloo et M. Le Maire) !

Devant une telle situation, les usagers n'entendent pas renoncer ; ils ont pris acte de la situation et choisi de faire front ! Faute de relais et de soutien, ils ont donc choisi de se rassembler dans une structure libre et indépendante afin de faire valoir leurs droits et leurs valeurs.

La taxe de mouillage aura servi de catalyseur et permis à l'ensemble de la communauté nautique de se rassembler. Aujourd'hui la **Confédération du nautisme et de la plaisance** est donc née et nous sommes fiers d'y participer. Cette grande structure, rassemblant usagers et industriels, va constituer **une nouvelle plate-forme amenée à combler en partie le vide laissé par la disparition du CSNPSN**. Le député Giacobi aura contribué, bien malgré lui, à l'émergence de cette structure à laquelle nous aspirions tous. Nous souhaitons aussi, compte tenu des derniers événements le concernant, qu'il soit très vite remplacé à la présidence des AAMP (Agences des aires marines protégées). Nous espérons que son successeur saura rétablir la sérénité et la confiance nécessaires à la bonne marche de cette institution. Les relations avec les usagers de la mer, souvent mises à mal sous sa gouvernance, demandent en effet à être apaisées et assainies. À n'en pas douter, **cette Confédération du nautisme et de la plaisance va ouvrir une nouvelle ère**, une nouvelle façon d'appréhender les problématiques liées à nos activités. J'espère qu'elle sera à la hauteur des espoirs que nous plaçons en elle.

Notre **congrès national 2016, organisé sur l'île de Noirmoutier**, sera aussi pour nous une nouvelle occasion de nous rassembler, d'aborder les thèmes auxquels nous tenons et de peaufiner nos propositions pour une plaisance et une pêche en mer éco-responsable. Toute l'équipe Loire-Atlantique et Vendée est à pied d'œuvre pour vous recevoir. Pour avoir eu le plaisir de visiter le centre des « Quatre Vents » où nous serons accueillis, je puis vous assurer que tout est réuni pour que cet événement soit une belle réussite. Ce rendez-vous sera **un vrai moment de réflexion et de travail... mais nous le voulons aussi très festif et empreint de la plus grande convivialité !** Je suis convaincu que vous serez très nombreux à y participer.

Dans ces conditions, les **Assises nationales de la plaisance et des pêches de loisir en mer**, qui se tiendront les 5 et 6 novembre 2015 à Martigues, n'en prennent que plus de sens et vont s'avérer **déterminantes pour le devenir de nos activités**. Les cinq fédérations signataires de la charte vont s'y retrouver pour évoquer, avec les institutions concernées, les problématiques liées à la plaisance et aux pêches de loisir en mer : poids économique, environnement, sécurité, gestion portuaire, pêches en bateau et du bord, pêche à pied, pêche sous-marine en apnée, éco-responsabilité et relations européennes. Espérons que les représentants de différentes institutions et services ministériels pourront apporter leur éclairage et imaginer avec nous **des réponses appropriées aux problématiques que nous ne manquerons pas d'évoquer**. Nous comptons sur la présence de notre ministre, madame Ségolène Royal, pour tenter de remédier aux difficultés que nous traversons actuellement et envisager avec nous **un meilleur avenir pour une plaisance et une pêche de loisir éco-responsable**.

Conscients de **notre poids économique et électoral**, nous entendons bien interroger tous les candidats des régions littorales lors des prochaines élections et leur demander de **se positionner clairement sur les différents sujets qui nous préoccupent**.

Ensemble et toujours plus nombreux, faisons valoir nos droits et nos valeurs. Je compte sur vous.

Jean Kiffer

président national de la FNPPSF